

33/5°) Acquisition d'une parcelle de terrain de 541,65 m² appartenant aux héritiers DROZIN.

LE MAIRE donne lecture du rapport.

Mesdames, Messieurs et chers Collègues,

Les travaux d'adduction d'eau de Sainte-Clotilde avait nécessité à l'époque où Maître Gabriel MACE était le Maire de la Ville, l'acquisition d'une parcelle de terrain de 541,65 m² appartenant à M. Paul DROZIN, en vue de la construction d'un réservoir.

Pour des raisons que j'é n'ai pu déterminer, la transaction immobilière n'a pu être réalisée, si bien que les héritiers DROZIN ne réclament actuellement et à juste titre d'ailleurs, le paiement de la parcelle de terrain appartenant à feu DROZIN Paul sur la base de 400 Frs le m².

Je vous prie de m'autoriser à inscrire une somme de 216 660 Frs CFA pour régulariser cette affaire.

Les crédits sont inscrits au chapitre 902, article 210 du Budget Communal.

Je mets la question aux voix.

Adopté à l'unanimité.

Vu
S^d. Decis le 9 juillet
1970.
P. de P. de P.
Le Secrétaire Général
Signé: P. de P.
Pour copie certifiée conforme
Le Directeur des Affaires
Financières.
Ch. Vergereau.